



PROCES VERBAL

Conseil Municipal séance du 30 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18h, le Conseil municipal s'est réuni en séance public sur convocation en date du 26 juin 2026, sous la Présidence de M. Jean-Marc BOUREL, Maire ;

Présents: Jean-Marc BOUREL (JMB), Lionel LARIVIERE (LL), Odette PERRET (OP), Pascal SAUVANET-FERRIER (PSF), Christine DEPALLE (CD), Jérôme PARELLADA (JP), Laura JACQUES (LJ), Loïck BECHON (LB), , Sylvie PONT (SP), Christian-Jacques SAUTRON (CJS)

Absent excusé: Néant.

Absent non-excusé: Néant.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

01. Démission de la conseillère Maud L'HELGOUALC'H

02. Approbation du PV du 05 juin 2026

03. Délibération : travaux urgents à l'église

04 . Délibération sollicitant une subvention FST auprès de Vichy Communauté

05. Délibération budgétaire : Décision Modificative n°2

06. Délibération proposant les membres de la commission communale des impôts directs

07. Délibération nommant les membres de la commission de la révision des listes électorales

08. Délibération autorisant une étude préalable pour la solarisation en toiture proposée par Vichy Communauté

09. Délibération demandant aux services de l'Etat des relevés de radon indépendants sur le site du Limouzat géré par Orano

10. Délibération pour la vente de parcelles de terrain à Mr et Mme Depalle Bruno

11. Délibération indemnités du Maire

Désignation de la secrétaire de séance. Conformément à l'art. L2121-15 du CGCT, Loïck Bechon est désigné secrétaire sur toute la durée de la séance.

01-Démission de la conseillère Maud L'HELGOUALC'H

Le Maire fait lecture d'un courriel reçu ce jour à 17h40 par lequel Madame L'HELGOUALC'H remet sa démission.



Il prend acte de celle-ci et la transmettra dès demain matin à la Préfecture.

Il est soulevé la question du remplacement. La question sera posée à la sous-préfecture par la secrétaire et retour sera donné à l'équipe municipale au plus vite.

SP mentionne qu'il lui semble pertinent que le Maire rencontre Mme L'HELGOUALC'H pour éclaircir et apaiser la situation et souhaiterait participer à cet entretien formel.

02- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 05 juin 2026 est soumis au vote pour son approbation et approuvé à l'unanimité.

03-Délibération n°032/2026:Délibération pour travaux urgents à l'église

LL explique les travaux nécessaires pour la préservation de la toiture.

Un devis a été réalisé par l'entreprise SARL ROMAIN SILVESTRE pour un montant de 4251€ TTC. Celui-ci est soumis au vote du conseil pour approbation.

Vote : Pour : 10 /Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis présenté
- **CHARGE** le Maire de signer le devis pour commander les travaux

04- Délibération n°033/2026: Délibération sollicitant une subvention FST auprès de Vichy Communauté

Le Maire propose de prendre une délibération autorisant l'introduction d'un dossier de demande de subventions FST auprès de Vichy Communauté.

- Devis entreprise SARL ROMAIN SILVESTRE : 4251€ TTC
- Subvention FST à demander : 1771.25€ (soit 50% HT)
- A charge de la Mairie : 1771.25€ (soit 50% HT)

Vote : Pour : 10 /Contre : 0 / Abstention : 0



Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** accepte l'introduction d'une demande de subventions FST auprès de Vichy Communauté
- **CHARGE** le Maire d'introduire le dossier auprès de Vichy Communauté

05 - Délibération n°034/2026: Délibération budgétaire : Décision Modificative n°2

Le Maire énonce tous les postes soumis à modification en investissement (dépenses et recettes) et en fonctionnement (dépenses et recettes).

Voir détail sur liste annexe.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** les modifications budgétaires
- **CHARGE** le Maire d'établir la DM n°2

06 -Délibération 035/2026 : Délibération proposant les membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Maire réexplique le principe de cette commission : **La CCID** évalue les biens imposables et assure un suivi régulier des changements affectant les propriétés bâties et non bâties.

Une liste de 24 personnes (12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants) doit être proposée par le conseil municipal. La DGFIP retiendra ensuite 12 personnes dans cette liste (6 titulaires et 6 suppléants).

La liste est dressée par le conseil (voir liste en annexe).

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal



- **ACCEPTE** la liste proposée

07 –Délibération 036/2026 : Délibération nommant les membres de la commission de la révision des listes électorales

Le Maire propose ces listes :

- Pour les 3 titulaires : PSF/ Cédric Chevrier/ Denise Forestier
- Pour les 3 suppléants : OP/ Nicolas Manuel/ Sandrine Issaly

Vote : Pour : 10 /Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la liste proposée

08 –Délibération 037/2026 : Délibération autorisant une étude pour la solarisation des toits des bâtiments communaux

Le Maire fait lecture de la proposition de Vichy Communauté pour réaliser une étude dans le cadre de la solarisation des toitures sur les bâtiments communaux. Etude prise en charge par Vichy Communauté et n'occasionnant pas de frais pour la commune.

Les conseillers sont d'accord avec la réalisation de cette étude **si et seulement si** elle n'occasionne véritablement aucun frais pour la commune.

Vote : Pour : 10 /Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la proposition de Vichy Communauté

09 –Délibération 038/2026 : Délibération demandant aux services de l'Etat des relevés de radon indépendants sur le site du Limouzat géré par Orano

Le Maire fait lecture du courrier rédigé par le Collectif des Bois Noirs rappelant les faits et exprimant des demandes claires pour la suite de la procédure.



Un modèle de délibération lui a été remis par le Collectif afin d'établir une liste de recommandations à l'égard d'Orano.

JP rappelle que même si la commune n'est pas directement concernée, elle est traversée par la Besbre, qui elle-même est contaminée.

LJ rappelle également que nous sommes concernés par les nuages de poussières toxiques qui vont se dégager lors des détonations pour créer le « canyon » destiné à dévier la Besbre.

Chaque membre du Conseil est conscient des enjeux environnementaux de cette « contamination » radioactive.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la délibération proposée

10 -Délibération 039/2026 : Délibération pour la vente d'un terrain (parcelle D290) à Mr et Mme Bruno Depalle

Etant directement concernée à titre privé, il est demandé à CD de ne pas prendre part à la discussion, ni au vote. Elle quitte momentanément la salle du Conseil.

Le Maire rappelle que précédemment, la commune a vendu à Mr et Mme Depalle la parcelle AD112 et un chemin déclassé pour la somme de 200€ (frais à charge des acquéreurs).

Mr et Mme Depalle souhaitent à présent acquérir la parcelle D290 attenante à leur propriété.

Le Maire, après concertation avec les adjoints lors d'une réunion de préparation, propose un prix de 300€ (soit 1300€ l'hectare) (frais à charge des acquéreurs).

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle D290 à Mr et Mme Depalle pour la somme de 300€ (frais à charge des acquéreurs).

11 -Délibération 040/2026 : Délibération pour modifier les indemnités du Maire

Le Maire explique que lors de la délibération précédente prise à ce sujet, la commission finance n'avait pas tenu en compte les indemnités du 1^{er} trimestre 2026 payées aux adjoints de la mandature précédente.



Le Budget Primitif précédemment établi est donc impacté par cet « oubli » et il est nécessaire de corriger les choses pour la suite.

Le Maire propose donc de ne plus prendre d'indemnité jusqu'à la fin de l'année pour équilibrer cet oubli.

Le Conseil est favorable à cette proposition et ce à partir de l'indemnité de juillet 2026.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la délibération proposée

Questions diverses :

- Annulation tardive du pot d'accueil du samedi 27 juin 2026 :

Il est rappelé les circonstances par le Maire. L'annulation tardive était la conséquence d'un arrêté préfectoral arrivé tardivement en mairie le samedi et interdisant les manifestations publiques en raison des fortes chaleurs.

LJ demande qu'une organisation soit mise en place afin d'éviter, pour l'avenir, ce genre de désagrément et une meilleure réactivité de l'équipe municipale.

OP clarifie le malentendu du pot pris à l'Auberge des Campanules. Elle propose de regrouper le pot d'accueil avec la Fête Patronale.

PSF souligne le côté festif de la Fête Patronale et craint que le public ne soit pas réceptif au message d'accueil des nouveaux arrivants. Il émet l'idée de supprimer le pot d'accueil dans les années à venir au profit des Vœux du Maire.

Le Maire propose alors d'organiser une réunion publique (puisque cela n'a pas encore été mis en place depuis le début de leur mandat) fin septembre et d'y adjoindre le pot d'accueil.

Vote informel : Pour : 10

- Annulation et reprogrammation du débroussaillage :

Pour les mêmes raisons climatiques, cette opération a été annulée.

Il est souligné par le conseil qu'il serait plus judicieux pour les années futures de prévoir ce débroussaillage plus tôt dans l'année (mai ou début juin).

Il sera replanifié courant septembre voire octobre.

- Présentation des référents de chaque village par LJ :

- Retords/ Ramillard/La Presle/Chaudagne/ Les Ribaudes : Bernard Croiset
- Moulin Voire/ Guillot/ Chambon/ Boissard/ les Feugerolles : Jean-Marc Cognet
- Periasse/ Croix Periasse : Jean Claude Mercier
- Aurouer/ Brunard : Jean Noël Gay
- Rte de la Loge/ Chambonnière : Sandrine Issaly



- Golliard/ Peyrard/ Poncet/ Lallias : Fabienne Devernois
- Le bourg : Lionel Larivière

➤ CJS interpelle le Maire pour une demande d'urbanisme :

Les architectes en charge du permis de construire PC 03050 26 A0010 demande au Maire de statuer sur la couleur d'une toiture suite à l'interpellation de l'urbanisme.

Explication de l'architecte : « Le service instructeur de l'urbanisme de Vichy Communauté nous a fait un premier retour concernant le choix de la toiture. Nous avons prévu une couverture en bac acier de teinte grise, avec la volonté d'intégrer notre projet de manière harmonieuse et cohérente avec les bâtisses environnantes, qui présentent cette même caractéristique. Toutefois, le service instructeur nous indique que, pour se conformer strictement aux prescriptions actuelles du PLUI, ce bac acier devrait être de teinte rouge ou brune. Ce choix nous paraît esthétiquement peu pertinent pour notre projet. Non seulement une telle teinte dénoterait visuellement par rapport aux habitations voisines, mais une couverture rouge ou brune en bac acier évoque également davantage une architecture agricole que résidentielle. Lors de nos échanges, Monsieur Chabrol du service urbanisme a d'ailleurs partagé notre point de vue sur ce constat esthétique. »

Le Maire donne son accord pour le choix du gris mais rappelle que cette décision ne fera pas jurisprudence dans les dossiers futurs et ceux-ci devront donc faire l'objet d'une étude au cas par cas.

SP demande quand même qu'une certaine cohérence soit suivie dans les décisions futures sur le même sujet.

- LJ explique brièvement le principe de l'opération de monnaie locale pour favoriser les circuits courts. Elle demande l'autorisation de publier les informations sur la réunion d'information du 22/09/2026 sur les canaux de communication de la Mairie. Le conseil marque son accord pour ce faire.
- OP porte à la connaissance du Conseil que suite à la réunion pour la désignation des jurés d'Assise, aucune personne de La Chabanne n'a été tiré au sort.
- OP relate brièvement sa participation au Conseil d'école et mentionne la nécessité pour le RPI de disposer de tablettes (actuellement 3 à disposition pour la prochaine rentrée pour 21 élèves !). La Chabanne dispose toujours de celles de l'école, OP demande l'autorisation de pouvoir les donner à l'école de Saint-Clément. Le Conseil approuve vivement cette proposition.
- CJS mentionne la nécessité de prévoir une réunion dédiée à l'urbanisme (suite de l'intégration des biens de sections, PLUI,...) car sujet trop vaste pour être abordé brièvement lors d'un Conseil municipal sans avoir été travaillé au préalable en Commission Urbanisme. Réunion fixée au 15/07/2026 à 17h avec la commission Urbanisme et ouverte à toute personne (du Conseil ?) intéressée par le sujet.



- Remarque sur l'eau qui sent le chlore. LL explique qu'un problème technique dans un château d'eau a imposé d'utiliser la source du Bois du coin, qu'il est nécessaire de chlorer pour la rendre propre à la consommation.
- Questions sur la salle informatique communale : Quelles sont les conditions d'accès ? Comment récupérer les clés ? Est-ce que l'accès est possible le weekend ? Est-ce qu'un système de boîte à clés serait envisageable pour faciliter l'accès ?
Les clés sont à récupérer à la mairie en contactant la secrétaire les jours d'ouverture. L'accès est possible tous les jours de semaine mais pas le weekend pour le moment. L'idée de la boîte à clés a bien été prise en considération et sera rediscutée ultérieurement.
- Question d'une possible récupération des eaux pluviales pour le logement communal. Le Maire et LL se rendront sur place pour évaluer la faisabilité.
- Proposition de fabrication de pancartes pour sensibiliser les automobilistes sur la présence des chats dans le bourg. Le conseil n'est pas défavorable à l'idée et suggère d'élargir le thème de la sensibilisation pour encourager les automobilistes à ralentir. La personne qui a fait cette proposition présentera un exemple de pancarte et la réponse sera donnée dans un prochain conseil.
- Des véhicules larges empruntent le chemin de Périasse car l'accès par le chemin du Sapey est condamné. Ils détériorent le muret d'une riveraine. Est-il possible d'interdire l'accès aux véhicules de plus de 2,80m de large ?
Oui, il est possible d'installer un panneau en amont pour le signaler avant que les camions ne s'engagent vers Périasse.
- Question sur la fréquence de passage des camions pour vider les containers de déchets, certains étant régulièrement pleins. Pas de réponse sur la fréquence, mais cette question souligne l'importance des référents hameaux pour signaler ce genre de problème.

Le Maire lève la séance à 21h. Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 28 juillet 2026 à 18h.

A La Chabanne le 30 juin 2026.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,